



Joyeuses fêtes, très bonne année 2021

Dans cette période si difficile pour nous tous, nous avons d'abord une pensée solidaire et chaleureuse pour toutes celles et ceux que la crise sanitaire et économique impactent directement.

Et nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année, des retrouvailles heureuses (et prudentes) et la joie de la famille et de l'amitié.

Espérons que reviennent en 2021 la santé dont nous avons besoin et la vie sociale qui nous est tant nécessaire, et que se développent des approches plus rationnelles et efficaces des problèmes de notre planète.

Le président, Jean-Marc Serve

Nouvelles de la mairie

Lors de sa réunion publique du 15/12/2020, le Conseil municipal a décidé qu'un temps de débat est nécessaire dans le processus d'implantation d'éoliennes à Vanosc. Dans le contexte climatique actuel et dans le souci de réduire si possible l'impact carbone de la commune, le conseil constate que de nombreuses questions restent en suspens et que le dossier n'est pas clos.

Nous nous réjouissons de cette prise de position.



L'expérience de Lavillatte (au pied du Mezenc)

Depuis 2017, les habitants de Lavillatte vivent entourés d'une trentaine d'éoliennes. Le mois dernier, une enquête publique a recueilli leurs avis sur l'extension éventuelle de ce parc.

Sur 113 observations enregistrées par le commissaire enquêteur, 111 demandent l'abandon du projet ! Leurs arguments (très intéressants) sont consultables en ligne : <http://www.ardeche.gouv.fr/societe-sas-parc-eolien-de-lavillatte-a10075.html>

Pour résumer, ils ont subi les effets de ce parc pendant trois ans (nuisances visuelles et auditives, problèmes de santé liés aux infrasons, tourisme en chute libre, prix de l'immobilier en baisse). Ils sont d'autant plus exaspérés qu'ils vont devoir supporter le parc existant pendant encore 27 ans !

En outre, les communes les plus proches du parc éolien voient leur population se réduire : Lavillatte et Isanlas ont perdu respectivement 27% et 22% de leur population. Même phénomène autour du parc éolien du Rouvey (S' Pierre sur Doux, St Julien Molhesabate, St Symphorien de Mahun et Lalouvesc) dont le contexte ressemble beaucoup à celui de Vanosc.

L'enquête publique de Vanosc aura lieu en 2021, nous avons encore le choix !

Nous ne voulons pas qu'un site industriel s'installe chez nous. Nous ne voulons pas que des investisseurs s'approprient notre belle nature.

Sans doute avez-vous vu les affiches que nous avons installées à Vanosc. Nous en préparons d'autres, ainsi que des tracts, pour les commerces et marchés de la région impactée.

Notre association représente aujourd'hui environ 1 foyer vanoscois sur 5, nous devons être au moins 500 à nous exprimer pendant l'enquête publique.

Parlez-des éoliennes et de l'association autour de vous, distribuez des tracts, semez des graines et faites éclore des discussions. Ce qui se passe à Lavillatte ne doit pas nous arriver à Vanosc. Soyons solidaires et déterminés sinon nous n'aurons plus que nos yeux pour pleurer.

Attention

C'est le moment pour la cotisation 2021 : 5€ (et les dons que vous voulez)

Disons ensemble un NON ! haut et clair au projet industriel éolien du Haut Vivarais.



Les éoliennes, une imposture écologique

Depuis que notre association travaille, nos arguments se précisent et s'approfondissent. Voici donc quelques nouvelles pistes de réflexion sur les inconvénients techniques, les dimensions économiques et l'impact de l'éolien sur l'humain.

Le devenir des pales

Les pales des éoliennes sont fabriquées en matériau composite non recyclable et pèsent 8T chacune. Chaque éolienne nécessite, sur sa durée de vie, deux jeux de trois pales. Résultat : pour le seul projet de Vanosc, 240T de déchets non recyclables seront enfouis dans le sol.

L'enjeu crucial du bilan carbone

C'est la cause principale du réchauffement climatique. Selon l'Agence Française de la Transition Écologique, et si l'on inclut l'ensemble des émissions liées à la fabrication et à la production, l'éolien est 2,3 fois plus émetteur de gaz à effet de serre au KWH produit que le nucléaire.

Comme les éoliennes ne produisent que de façon intermittente, elles doivent être soutenues par des centrales thermiques au charbon, très grosses émettrices de CO2.

La carotte et le bâton

Les promoteurs des parcs éoliens ont des moyens, beaucoup de moyens. Ils peuvent donc se permettre de faire à l'occasion quelques cadeaux à ceux qui pourraient contester leurs projets. Par exemple, des associations peuvent se voir proposer une « aide financière » afin qu'elles ne s'opposent pas à l'installation d'éoliennes à proximité de sites emblématiques.

Mais en sens inverse, ils ont aussi les moyens financiers et les appuis pour faire peser de graves menaces sur leurs opposants. C'est ce qui arrive à nos amis des associations Protégeons Taillard, Les Sources de Taillard, Défense du Patrimoine forestier, assignés en justice par la SAS « Les ailes de Taillard », qui relève du groupe Total, comme nous l'expliquions dans notre précédent Bulletin.

Nous ne sommes pas démunis.

De plus en plus, des voix scientifiques s'élèvent pour contester la stratégie de recours illusoire à ces énergies qu'on dit « propres » et qui ne le sont pas !

Dans cet esprit, et si ce n'est déjà fait, nous vous recommandons très vivement de regarder le passionnant documentaire « La face cachée des énergies vertes », disponible en ligne jusqu'au 22/01/2021. Il met en évidence comment notre recherche d'énergies « propres », et en particulier la quête des métaux rares indispensable à leur fonctionnement, impacte la planète entière, avec des conséquences dramatiques pour les populations les plus pauvres.

<https://www.arte.tv/fr/videos/084757-000-A/la-face-cachee-des-energies-vertes/>

Résultat : pour produire environ 40GWH par an, le projet de Vanosc émettrait 564T de carbone par an.

La pollution des sources

En phase de travaux, en raison de l'ébranlement du massif rocheux microfaillé par le creusement des fondations de 500 à 600m³ par pied éolien, il existe un risque de perte quantitative partielle ou totale de la ressource en eau.

En phase d'exploitation, chaque éolienne contient 500 L. environ de produit refroidissant toxique, huile minérale ou éthylène glycol. En cas d'incident de fonctionnement (fuite, incendie), il existe donc un risque de pollution chimique des sols et de la ressource en eau.

Qu'est-ce que ça rapporte et à qui ?

- À la commune, environ 3% de son budget (22000€ en taxes et 5000€ en loyers par an).
- Aux propriétaires impactés, environ 80000€, dont 45000 aux 5 propriétaires qui ont les éoliennes chez eux.
- Aux actionnaires internationaux d'EDPR... on ne calcule pas !